### Département de l'Aveyron



**2**:05.65.59.87.92.

Mail: secretariat.mairie@compeyre.fr

# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025 À 19H00

(Art. 2121-9 et 2121-25 du Code de l'Administration Communale)

NOMBRE DES MEMBRES		
PRÉSENTS	EN EXERCICE	VOTANTS
11	12	11

Présents: Mmes PITOT Patricia, SAUSSOL Evelyne, ANTONANZAS Justa, DHERBECOURT Anne, CORN-NOGUEIRA Léticia, LOMBARD Véronique MM. BLANCHOT Jean, MONTROZIER Alain, ALMERAS Loïc, ALLINGRI Antoine, FORTES Léon,

Absents excusés : LOUIS Laurent

Secrétaire de Séance : CORN-NOGUEIRA Léticia

## **DÉLIBÉRATIONS**

- Délibération n°20250331-01 : Approbation du Compte Financier Unique 2024
  - Approuvée à l'unanimité
- ➤ **Délibération n°20250331-02 :** Approbation de l'Affectation du Résultat 2024
  - Approuvée à l'unanimité
- ➤ **Délibération n°20250331-03**: Approbation du Budget Primitif 2025
  - Approuvée à l'unanimité
- Délibération n°20250331-04 : Vote du taux des Taxes Directs Locales 2025
  - Approuvée à l'unanimité
- ➤ **Délibération n°20250331-05 :** Approbation du Forfait Scolaire de l'École privée Claude Peyrot
  - Approuvée à l'unanimité
- ➤ **Délibération n°20250331-06 :** Approbation des Subventions 2025
  - Approuvée à l'unanimité
- Délibération n°20250331-07 : Approbation des modifications horaires Adjoint administratif
  - Approuvée à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ➤ Stationnement au Mas: Les riverains de la Rue du Balat au Mas ont alerté la Mairie sur des difficultés liées au stationnement gênant dans leur rue. Les véhicules en provenance de la RD sont souvent bloqués par des véhicules stationnés sur la rue du Balat alors qu'un autre véhicule sort de cette même rue pour s'engager sur la RD. Les riverains ont été confronté à diverses situations dangereuses. Il convient d'interdire le stationnement sur cette portion. Un arrêté d'interdiction de stationnement sera pris et un panneau sera installé.
- > Ombrières photovoltaïques : Le Parc Naturel Régional des Grands Causses ouvre une concertation sur l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le territoire. L'une de leur proposition est la suivante :

#### Principe du tiers investisseur :

- La Mairie met à disposition un terrain à un Tiers qui installe les panneaux à ses frais et qui bénéficie des Certificats Verts.
- 2) La Mairie bénéficie au choix :
  - a. De la production (autoconsommation + revente) et verse une redevance au Tiers.
  - b. Achète l'électricité au Tiers à un prix fixé par contrat et ne verse pas de redevance au Tiers
  - c. Le Tiers bénéficie de la production d'électricité et verse une redevance à la Mairie



La Mairie de Compeyre s'est positionnée pour étudier certaines possibilités. Le PNR doit confirmer la faisabilité d'un tel projet sur le territoire communal.

> Stationnement estival dans le cœur du village: L'arrêté d'interdiction de stationnement, Rue des Sempettes, Place des Merlets, Place de l'église Saint-Vincent et Impasse Anastasie, sera reconduit pour les mois de juillet et Aout. La mise en place d'une borne rétractable permettant l'accès exclusif aux riverains de ces rues est à l'étude. Ce dispositif permettrait aux riverains de circuler et de s'avancer jusqu'à leur domicile pour faciliter le chargement et déchargement de leur véhicule.

Le reste de l'année, il permettrait de limiter le stationnement abusif des personnes extérieures à la

Séance levée à 20h35

commune.